

Image not found or type unknown



huissier et etat des lieux

Par **xav0805**, le **25/01/2009** à **19:30**

n'ayant pas reçu comme le prévoit la loi la lettre recommandée avec ar 7 jours avant la date de l'etat des lieux puis je refuser l'acces de l'huissier a mon logement?